

Rapport d'activité
2020

NOUS MEDECINS, FACE À LA CRISE

**Le récit d'une année d'engagement
contre la Covid-19**



Conseil national de l'Ordre
des médecins

Conseil national de l'Ordre des médecins
4, rue Léon Jost 75855 Paris Cedex 17
01 53 89 32 00
conseil-national@cn.medecins.fr

Directeur de publication : D^r François Arnault
Rédacteur en chef : Pr Stéphane Oustric
Conception et réalisation : Citizen Press
Impression : Advence

SOMMAIRE

03 **Édito**

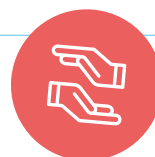
06 **Nous avons fait face ensemble**

07 • LE RÉCIT DE L'ANNÉE
10 • L'ANNÉE EN CHIFFRES



12 **Nous nous sommes mobilisés aux côtés des médecins**

13 • UN ORDRE MOBILISÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE
18 • UN ORDRE QUI FACILITE L'EXERCICE MÉDICAL
20 • UN ORDRE QUI VIENT EN AIDE AUX MÉDECINS EN DIFFICULTÉS



22 **Nous avons anticipé les enjeux posés par la crise**

23 • UN ORDRE ATTENTIF AUX ENJEUX ÉTHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES
26 • UN ORDRE QUI S'ENGAGE POUR RÉNOVER LE SYSTÈME DE SANTÉ
28 • UN ORDRE QUI S'IMPLIQUE AUPRÈS LES PUBLICS FRAGILISÉS



30 **2021, nous restons en première ligne**

“UN ENGAGEMENT SANS FAILLE AUPRÈS DES MÉDECINS”



Dr Patrick Bouet

Président du Conseil national
de l'Ordre des médecins

Pour nous, médecins, cette année 2020 aura été particulièrement éprouvante, sur le plan personnel, professionnel, physique et moral. Nous avons mis toutes nos forces pour protéger nos concitoyens. Et aucun d'entre nous n'est sorti indemne de cette période.

Hommage

En tant que président du Conseil national de l'Ordre des médecins, je tiens personnellement à rendre hommage à tous mes confrères qui se sont mobilisés massivement et sans condition. Avec une pensée particulière pour ceux qui sont tombés malades ou qui ont perdu la vie en protégeant celle de leurs concitoyens. Merci à eux.

Je tiens également à saluer l'engagement de tous les élus ordinaires, qui ont travaillé sans relâche dans tous les territoires pour informer, écouter et accompagner les médecins au quotidien.

“ L'année 2021 est l'année d'un espoir : celui de la vaccination ”

Comme vous le verrez au fil de ces pages, au cours de cette année hors norme, notre institution s'est mobilisée pour aider au mieux les médecins à faire face à cette pandémie sans précédent.

Nous nous sommes mobilisés !

Par l'intermédiaire de notre dispositif d'entraide, nous avons pu apporter un soutien psychologique, social ou financier aux confrères en difficulté, notamment via le numéro vert d'écoute. Et nous avons alloué une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros pour soutenir les médecins et leurs familles qui ont souffert des conséquences de cette pandémie.

Inlassablement, nous avons pris position auprès des pouvoirs publics, notamment :

- en réclamant des moyens de protection pour tous les soignants ;
- en alertant sur les risques des ruptures de soins ;
- en veillant au respect du secret médical dans le traçage des données de santé ;
- en demandant que des mesures soient prises pour faciliter les déplacements

et l'exercice des professionnels de santé pendant le confinement.

En tant que garant des principes éthiques et déontologiques de la profession, nous avons mis en garde contre les dérives de certains médecins. Nous avons lancé des plaintes contre ces praticiens qui ont manqué à leurs obligations déontologiques en véhiculant notamment dans les médias des informations sans aucun fondement scientifique.

Nous avons participé activement aux discussions du Ségur de la santé réunissant tous les acteurs de la santé pour repenser notre système de soins. Nous avons émis des propositions concrètes basées sur les besoins des territoires. Beaucoup de nos propositions ont été entendues, même si nous regrettons que les discussions n'aient porté que sur l'hôpital et ne prévoient pas une rénovation globale du système de santé.

L'année 2021 est l'année d'un espoir : celui de la vaccination. Là encore, l'Ordre des médecins est en première ligne pour contribuer à la réussite de cette campagne essentielle pour sortir de la crise.

NOUS
AVONS
FAIT FACE
ENSEMBLE



Le récit de l'année

Interlocuteur central de l'État, le Conseil national de l'Ordre a pleinement joué son rôle de conseil, d'information et d'alerte auprès des pouvoirs publics et des acteurs politiques. Avec un objectif, défendre les intérêts des médecins et des patients. Retour sur les différentes prises de position de l'Ordre à chaque étape de cette crise sans précédent.

MARS

Protection des soignants

Alors que les malades de la Covid-19 commencent à affluer dans les hôpitaux, l'Ordre des médecins érige une priorité : protéger les patients et contenir la propagation du virus. Il attire l'attention des pouvoirs publics sur trois points : l'insuffisante protection des soignants, l'absence de protocoles clairs et cohérents, les difficultés de coopération entre la médecine de ville et l'hôpital.

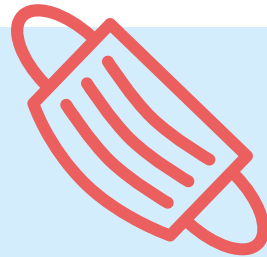
Appel à la mobilisation

L'Ordre lance un appel aux jeunes médecins sans activité régulière pour remplacer ou être adjoint auprès d'un médecin libéral, ou exercer la médecine en qualité d'assistant. Avec le Conseil national de l'Ordre des infirmiers et Santé publique France, il appelle les médecins et infirmiers, notamment retraités, à rejoindre la réserve sanitaire.

AVRIL

Protection des soignants : l'Ordre durcit le ton

Au plus fort de la crise, le Cnom dénonce l'absence de protections et de masques pour les soignants. Il exhorte le gouvernement à tenir ses promesses et à être à la hauteur de la mobilisation des professionnels. Il réclame également un dépistage généralisé pour l'ensemble des professionnels de santé.





AVRIL

Ruptures de soins

Avec les autres Ordres de santé (CLIO), le Cnom enjoint le gouvernement, qui tend à restreindre les déplacements de santé, à prendre la parole pour inciter les patients à retrouver le chemin des cabinets libéraux afin d'éviter les ruptures de soins et pertes de chance.

Réouverture des écoles

Le Conseil national met en garde contre une réouverture impréparée et inadaptée des écoles, mettant de nouveau en contact enfants et adultes dans des conditions où les gestes barrières ne peuvent s'appliquer.

Décisions médicales

Alors que la situation devient critique dans le nombreux établissement de santé, l'Ordre publie une prise de position sur les décisions médicales dans un contexte de crise sanitaire et d'exception. Il rappelle les principes déontologiques qui entourent toute décision médicale.

MAI

Urgence sanitaire

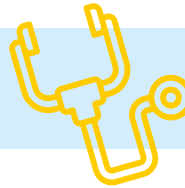
En réaction au projet de loi en examen sur l'état d'urgence sanitaire, l'Ordre des médecins obtient que la loi fasse de la Covid-19 une maladie à déclaration obligatoire, de manière temporaire.

Entraide

Le Cnom renforce son dispositif d'entraide en lui allouant une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros pour soutenir les médecins, et notamment les ayants droit de nos confrères décédés.

Déconfinement

Dans un communiqué commun avec le Collège de la médecine générale (CMG) et la Fédération des spécialités médicales (FSM), le Cnom précise quel doit être le rôle des praticiens pour un déconfinement réussi.



JUIN

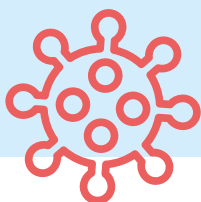
Traçage

L'Ordre appelle de nouveau à la vigilance concernant l'encadrement du système d'information créé par l'état d'urgence sanitaire et le traçage des personnes contaminées, par les brigades sanitaires comme par l'application Stop-Covid.

JUILLET

Audition

Le président de l'Ordre, le D^r Patrick Bouet, est auditionné par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur la gestion par l'État de l'épidémie de Covid-19.



AOÛT

Gestes barrières

L'Ordre des médecins réaffirme l'importance des gestes barrières, et rappelle l'importance du port du masque pour tous, en tout lieu de contact social et notamment dans les espaces clos. Il appelle par ailleurs à la mobilisation continue de l'Etat pour protéger les soignants.

OCTOBRE

Continuité des soins

Avec l'ensemble des Ordres de santé, l'Ordre des médecins incite fortement l'ensemble des patients à continuer de consulter leurs praticiens, y compris de ville, notamment dans le cadre du suivi de leurs pathologies et de leur traitement.

NOVEMBRE

Secret médical

Après avoir pris connaissance du deuxième plan de déconfinement progressif du gouvernement, puis d'une proposition de loi visant à rendre obligatoire l'isolement des personnes positives à la Covid-19, l'Ordre alerte les pouvoirs publics sur le respect du secret médical. Il rappelle que les données médicales ne peuvent être utilisées à des fins de contrôle et de sanction.

SEPTEMBRE

Priorisation des tests PCR

Face à la saturation des laboratoires et l'allongement des délais d'obtention des résultats, l'Ordre et ses partenaires proposent au ministère des Solidarités et de la Santé un dispositif national de priorisation des tests par RT-PCR. L'objectif : aboutir à la réalisation des prélèvements et la délivrance des résultats sous 48 heures.

DÉCEMBRE

Vaccination

Dès le lancement de la campagne de vaccination, l'Ordre exprime son engagement, et celui de toute la profession médicale, pour contribuer à son succès. Il rappelle que la vaccination constitue un nouvel espoir face à l'épidémie. L'Ordre obtient par ailleurs des garanties pour sécuriser les médecins dans leur décision vaccinale.

L'ANNÉE EN CHIFFRES

L'Ordre dans les médias

60

INTERVIEWS DONNÉES
par le président du Conseil national
de l'Ordre, le D^r Patrick Bouet.

Et une trentaine d'interviews
par les membres du bureau

Près de
30

ÉMISSIONS DE RADIO
diffusées dans le cadre
d'un partenariat avec France Info.
Plusieurs élus ont quotidiennement
répondu aux questions
des auditeurs

31

COMMUNIQUÉS
de presse diffusés

L'Ordre accompagne les médecins

3

vidéos

dans lesquelles le président
s'adresse aux médecins

15

COURRIERS
envoyés par mail aux médecins
entre mars et décembre 2020

14

CONFÉRENCES
téléphoniques avec les présidents des
conseils départementaux et régionaux

5

BRÈVES COVID
publiées sur le site de l'Ordre

150

APPELS REÇUS
sur la hotline ouverte
aux conseillers départementaux
et régionaux (lire p. 13)

200

MISES À JOUR
du thesaurus dédié à la crise
de la Covid-19, un document
ordinal rassemblant
l'ensemble des informations
sur ce sujet et mis
à la disposition des conseils
départementaux

Entraide

4

millions d'€

supplémentaires alloués au dispositif d'entraide pour soutenir les médecins touchés par la crise

129

DOSSIERS de demande d'entraide liés à la pandémie

L'Ordre des médecins dans la crise de la Covid-19 en 2020, c'est aussi :

3

RENDEZ-VOUS entre le président Patrick Bouet et le ministre des solidarités et de la santé Olivier Véran

9

cellules de crise,

réunissant le président, le secrétaire général, les vice-présidents, les présidents de section du Cnom

8

CIRCULAIRES diffusées sur des sujets liés à la Covid-19

100

PARTICIPANTS aux réunions organisées tous les 15 jours entre le Président de l'Ordre et les conseillers régionaux et départementaux.

11

COMITÉS STRATÉGIQUES, avec en plus les délégués, les SG adjoints et le trésorier

29

RÉUNIONS du comité de contrôle et de liaison Covid-19 chargé d'associer la société civile et le Parlement aux opérations de lutte contre la propagation de l'épidémie par suivi des contacts ainsi qu'au déploiement des systèmes d'information prévus à cet effet

16

articles

du magazine « Médecins » ont été consacrés aux informations sur la pandémie et un numéro spécial dématérialisé est paru en juin 2020. Une newsletter envoyée chaque mois à plus de 110 000 médecins pour les informer sur l'actualité liée à la pandémie. Des mises à jour quotidiennes sur le site du Conseil national pour informer au mieux les médecins.

NOUS
NOUS SOMMES
MOBILISÉS
AUX CÔTÉS
DES MÉDECINS



UN ORDRE MOBILISÉ SUR TOUT LE TERRITOIRE

À retenir

1

Depuis le début de la crise, l'Ordre s'est mobilisé à tous ses échelons afin d'accompagner au mieux les médecins.

2

Les présidents d'Ordres départementaux et régionaux ont travaillé avec les institutions et les élus locaux réunis dans des comités stratégiques ou cellules de crise.

3

De nombreuses initiatives sont nées dans les territoires pour organiser les dons de moyens de protection, le dépistage, l'accueil des patients...

Pour accompagner au mieux les médecins dans la gestion de la crise, le Conseil national de l'Ordre a pu s'appuyer sur les conseils départementaux et régionaux. Ils ont relayé les informations, répondu aux questions, mis en place des initiatives. Le Président du Conseil national a échangé avec les conseillers lors de conférences téléphoniques organisées tous les 15 jours. Le Cnom a par ailleurs diffusé plusieurs outils d'information à destination des conseillers départementaux et régionaux.

Hotline

Tout au long de la crise, les conseillers nationaux ont assuré une permanence téléphonique afin de pouvoir répondre efficacement et rapidement aux questions des conseillers départementaux et régionaux à partir du coronathésaurus. Cette hotline, accessible du lundi au vendredi, a reçu au total près de 150 appels.

Coronathésaurus

Elaboré par les juristes du Conseil national, et mis à disposition des conseils départementaux, ce document de référence vise à répondre à toutes les questions que peuvent se poser les médecins au sujet de la Covid. Sur 200 pages, il aborde des sujets tels que la vaccination, les questions de remplacement et d'assistantat, la prise en charge des patients, les certificats de décès, les essais cliniques, les tests de dépistage... Chaque article renvoie vers des articles, décrets, documents pour une réponse plus approfondie.

Brèves Covid

Pour lutter contre le foisonnement d'informations, la section santé publique du Cnom a mis en place une lettre d'information envoyée tous les 15 jours aux conseillers départementaux et mis en ligne sur le site internet. Celle-ci reprend les chiffres de l'épidémie, les avis et recommandations publiés par les autorités sanitaires, les dernières études et les actualités générales et juridiques liées à la pandémie.

LES INITIATIVES LOCALES

De nombreux conseils départementaux et régionaux ont mis en œuvre ou participé à des initiatives pour faciliter la gestion de l'épidémie sur l'ensemble du territoire.

♥ CÔTES-D'ARMOR

Dispositif d'appui à la coordination pour le suivi des personnes malades et la détection des personnes fragiles.

♥ LOIR-ET-CHER

Mise en place de ligne de régulation Covid au centre 15, de 8 h à 23 h, 7 jours sur 7. Renforcement de la garde de médecine de ville sur le secteur de Blois.

♥ DEUX-SÈVRES

Mise en place d'une plateforme pour répondre uniquement aux soignants et les diriger vers des médecins connaissant les problématiques liées à la Covid.

♥ PUY-DE-DÔME

Projet de système de veille sanitaire pour coordonner les prises en charge des patients atteints de la Covid-19, avant le déconfinement.

♥ HAUTE-GARONNE

61 unités de soins dédiées à la Covid-19 installées dès le début de l'épidémie au plus près de chaque bassin de santé et de la population.



Centres Covid



Téléconsultations

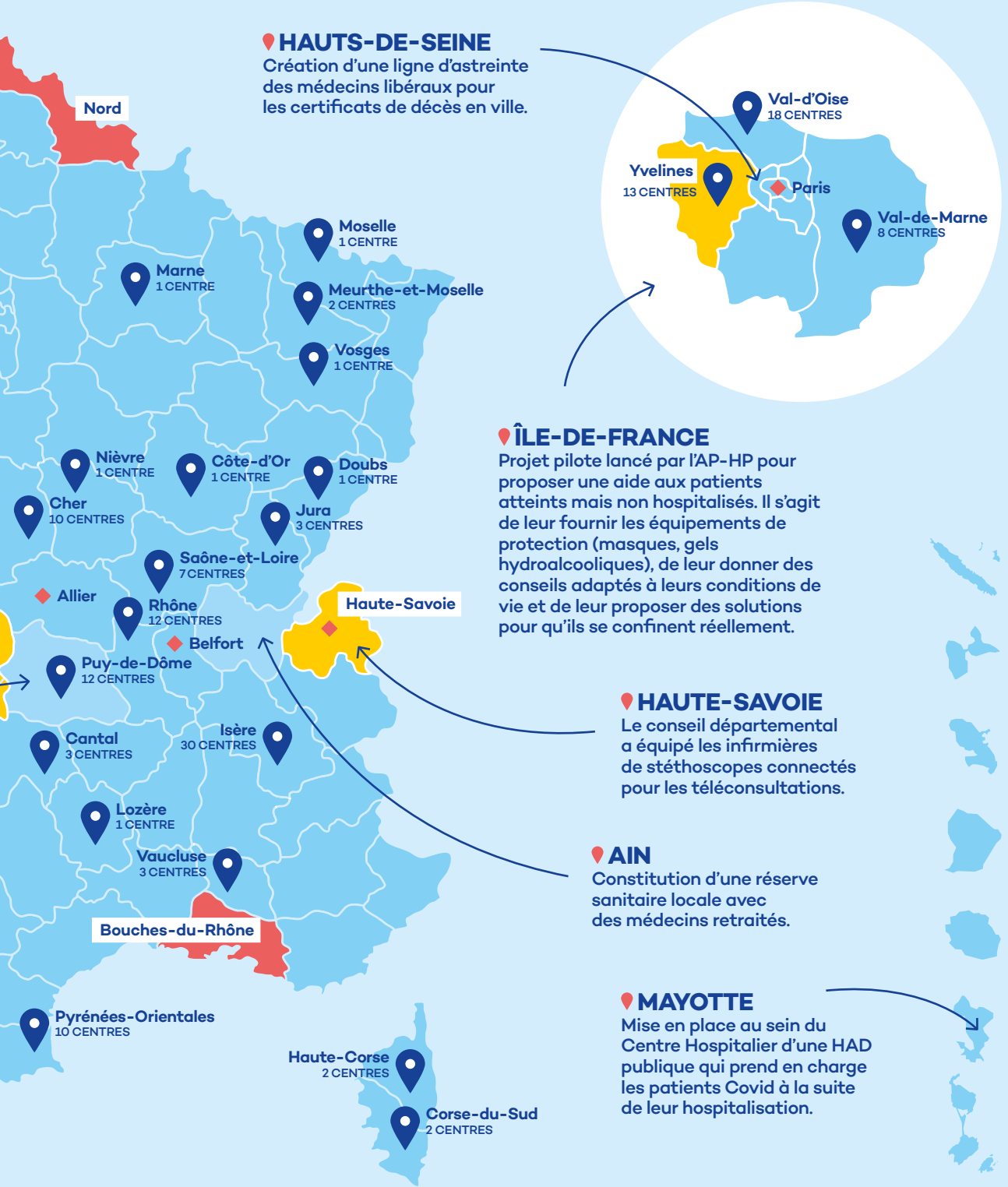


Création de drives de dépistage



Baromètre Covid-19





♥ **MEUSE**

Plateforme développée dans le cadre de l'application e-Meuse Santé afin de permettre le suivi des patients.



♥ **CÔTE-D'OR**

Plateforme téléphonique d'écoute et de soutien psychologique aux usagers et aux professionnels de santé du département.

Nouvelle-Calédonie

♥ **HAUTE-SAVOIE**

Un travail commun avec des infectiologues a permis de développer des algorithmes de prise en charge dans les situations Covid et un logiciel d'aide à la décision.

♥ **PROVENCE-ALPES-CÔTE-D'AZUR**

TerCovid, outil numérique sécurisé dédié à la coordination des parcours patients.



UN ORDRE QUI FACILITE L'EXERCICE MÉDICAL

À retenir

1

Jour après jour, le Conseil de l'Ordre des médecins a informé, accompagné, défendu les praticiens afin de faciliter leur pratique professionnelle.

2

L'Ordre a contribué à faciliter le déploiement de renforts médicaux.

3

Face au développement de la téléconsultation, l'Ordre a rappelé que cette pratique devait rester encadrée par les règles déontologiques.

Partout en France, les médecins libéraux comme hospitaliers ont su garder le cap pendant cette crise sans précédent. Pour les seconder, l'Ordre a émis un nombre conséquent de recommandations. Objectifs ? Optimiser l'expertise médicale, sécuriser les pratiques professionnelles.

Certificats

Lors des premières consultations postconfinement, beaucoup de médecins ont été sollicités par les salariés avant de reprendre leur activité. Le Cnom a donc rappelé que le certificat de reprise du travail ne reposait sur aucun fondement légal : l'arrêt de travail arrivé à terme entraîne de manière automatique la reprise du travail. Préconisation identique pour les certificats médicaux de « non-contagiosité » parfois réclamés – à tort – par des employeurs ou ceux de « non-contre-indication au retour à l'école ».

Adjuvat, assistanat

La crise de la Covid-19 a contraint les autorités sanitaires à faire appel en urgence à des médecins, étudiants et internes en médecine pour prêter main-forte dans les cabinets et à l'hôpital. Lorsque le médecin se fait assister d'un confrère inscrit à l'Ordre, on parle d'assistantat et lorsqu'il se fait assister par un étudiant en médecine, on parle d'adjuvat. Pour les deux situations, le Cnom a proposé des contrats types téléchargeables sur son site Internet. En parallèle, il a adressé un message aux conseils départementaux pour que le président puisse donner sans délai son autorisation, afin d'accélérer et fluidifier le déploiement de renforts médicaux.

Réserve sanitaire

Autre exemple de soutien, le Conseil national de l'Ordre des médecins s'est mobilisé pour augmenter la capacité d'intervention de la réserve sanitaire. Aux côtés du Conseil national de l'Ordre des infirmiers et de Santé publique France, le Cnom a incité médecins et infirmiers – en particulier celles et ceux à la retraite – à rejoindre la réserve pour épauler leurs confrères.

Déplacements

Sur le terrain politique, le Cnom a interpellé dès mars 2020 le ministère de l'Intérieur pour que les médecins bénéficient d'une liberté de circulation sans attestation durant les confinements et le couvre-feu, sur simple présentation de leur carte professionnelle aux forces de police et de sécurité. Face à une hausse des violences et des menaces, le Cnom a aussi appelé le gouvernement à garantir la protection des professionnels de santé et des lieux d'exercice par des mesures concrètes.

4,52
millions

de téléconsultations réalisées
en France en avril 2020

Prévention

PORT DU MASQUE
OBLIGATOIRE, RÈGLES
D'HYGIÈNE RENFORCÉES,
SECTORISATION DE LA SALLE
D'ATTENTE... LA PRISE
EN CHARGE DES PATIENTS
DANS LES CABINETS MÉDICAUX
DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES
ET DES AUTRES SPÉCIALITÉS
EN PÉRIODE DE PANDÉMIE
NÉCESSITE DE RESPECTER
DE NOUVELLES RÈGLES.
LE CNOM A RÉGULIÈREMENT
COMMUNIQUÉ SUR TOUTES
LES MESURES DE PRÉVENTION
DE LA TRANSMISSION
DU VIRUS.

L'ESSOR DE LA TÉLÉMÉDECINE

Forcément «boostée» par le confinement, la téléconsultation médicale s'est installée dans les pratiques des médecins comme dans celles des patients. La téléconsultation a limité les prises de risques inutiles et évité de nombreuses ruptures dans les parcours de soins. Face à cette dynamique, le Cnom a tenu à rappeler avec force et conviction que ce dispositif devait rester un outil, et seulement un outil, au service d'une meilleure prise en charge générale et encadré par des règles déontologiques strictes y compris en période de crise.

UN ORDRE QUI VIENT EN AIDE AUX MÉDECINS EN DIFFICULTÉS

À retenir

1

Le service d'entraide s'est pleinement mobilisé en 2020 pour soutenir les médecins et leurs familles qui rencontraient des difficultés consécutives à la pandémie de Covid-19.

2

Au cœur de la crise, le numéro vert d'écoute et de soutien de l'institution a frôlé les 100 appels par jour.

3

Le fonds ordinal d'entraide a été exceptionnellement doté de 4 millions d'euros supplémentaires.

Épuisement, découragement, perte de repères. La gestion quotidienne de l'épidémie a laissé des traces chez certains médecins. D'autres se sont difficilement remis des symptômes de la maladie, renonçant provisoirement à soigner leur patientèle (avec des conséquences financières et économiques parfois douloureuses). Pire, des confrères ont perdu la vie. Dans ce contexte si particulier, le soutien confraternel a pleinement joué son rôle. La commission nationale d'entraide a apporté un soutien moral et matériel aux médecins et à leurs familles en difficultés.

Ligne d'écoute

Dès les premiers jours de cette crise sanitaire inédite, le Cnom a appelé tout médecin qui ferait face à des difficultés à contacter le numéro vert d'écoute et de soutien, le 0800 288 038, accessible 24 h/24 et 7j/7. Les professionnels de santé étaient alors conseillés ou orientés vers des structures d'accompagnement spécialisées. Au bout du fil, des assistantes sociales et des psychologues chargés de les aider à gérer, du mieux possible, leur problématique : soutien psychologique, problèmes d'organisation de l'activité, soucis de santé, embarras financiers, etc. Au cours du printemps 2020, le numéro vert recevait 50 à 80 appels par jour.

Le numéro vert d'écoute et de soutien :
0800 288 038

Solidarité

Autre précieux soutien, le fonds ordinal d'entraide a été lui aussi fortement mobilisé pour que les professionnels, quel que soit leur mode d'exercice, ainsi que les remplaçants, puissent bénéficier d'une aide. Aide humaine, sociale, financière, soutien à la famille pour structurer les démarches administratives, etc. Sur le terrain, aux quatre coins de l'Hexagone, ces signes concrets de solidarité confraternelle ont été appréciés. Ils ont eu un effet bénéfique sur la pratique professionnelle des médecins, mais aussi sur leur moral.

QUATRE MILLIONS D'EUROS SUPPLÉMENTAIRES

Pour soutenir les médecins et leurs familles victimes des conséquences de la pandémie de Covid-19, le Conseil national de l'Ordre des médecins a alloué en 2020 une enveloppe supplémentaire de 4 millions d'euros à l'entraide ordinale. Cette somme vient s'ajouter aux moyens importants d'ores et déjà attribués dans le budget du Cnom à l'entraide ordinale. Le fonds d'entraide a été mobilisé pour tous les professionnels, quel que soit leur mode d'exercice, ainsi que pour les remplaçants. Particulièrement ciblés par ce dispositif exceptionnel : les ayants droit des médecins décédés.

1779

APPELS REÇUS
par le numéro vert s'écoute et de soutien

129

demandes
d'aide

liées aux impacts
de la Covid-19 ont été
transmises à la commission
nationale d'entraide. Soit près
de la moitié des 272 dossiers
reçus par l'entraide en 2020

723 500 €

D'AIDE ONT ÉTÉ ACCORDÉS
en 2020 pour répondre aux impacts
de la crise, dont :

180 000 €
pour les médecins contaminés

464 000 €
pour compenser les impacts
de la crise sur l'activité

15 000 €
pour les enfants de médecins décédés

64 500 €
pour les conjoints de médecins décédés

NOUS
AVONS
ANTICIPÉ
LES ENJEUX
POSES PAR
LA CRISE



UN ORDRE ATTENTIF AUX ENJEUX ETHIQUES ET DÉONTOLOGIQUES

À retenir

1

Négliger l'éthique et la déontologie médicale, ne serait-ce qu'un instant pour cause d'urgence sanitaire, ce serait prendre le risque de perdre durablement la confiance des patients.

2

Le Cnom a donc veillé au respect de ces règles tout au long de la crise.

3

Il s'est notamment saisi de quatre grands thèmes : la prescription de traitements hors autorisation de mise sur le marché, la priorisation des soins, la conduite de la campagne de vaccination et l'utilisation des données médicales.

Dans leur immense majorité, les professionnels de santé ont fait preuve d'une mobilisation exceptionnelle pour gérer la crise dans le respect des valeurs éthiques et déontologiques de la profession médicale. Néanmoins, dans cette période de vulnérabilité particulière, l'Ordre a régulièrement rappelé le cadre et les principes s'imposant à la profession.

Prescriptions

Dès mars 2020, l'Ordre a rappelé que, si la prescription hors autorisation de mise sur le marché (AMM) était possible, elle engageait la responsabilité des médecins, comme l'ont récemment montré les affaires du Mediator ou du Valproate. Cette option doit donc rester « *exceptionnelle et dans l'intérêt des patients, en l'absence d'alternative thérapeutique, et uniquement si elle est indispensable à l'amélioration ou à la stabilisation de l'état clinique* ». En parallèle, le Cnom a demandé à ses conseils départementaux de recueillir les explications de leurs confrères ne respectant pas les règles afin de les rappeler à leurs obligations déontologiques.

LES CLÉS D'UNE CAMPAGNE DE VACCINATION RÉUSSIE

L'arrivée des premiers vaccins fin 2020 a offert un espoir face à l'épidémie. C'est pourquoi l'Ordre a immédiatement exprimé son engagement, et celui de toute la profession, dans la campagne de vaccination qui allait suivre. Conscient des contraintes logistiques, il a soutenu le principe de protéger en priorité les plus vulnérables ainsi que les soignants qui œuvrent à leur contact. Mais il a aussi exprimé quelques points de vigilance. Pour être un succès, la campagne devait être fondée, de façon transparente, sur les données scientifiques disponibles. Elle devait s'appuyer sur les médecins, repères de confiance pour les patients. L'acte n'étant pas obligatoire, il était en effet impératif de les sensibiliser à la vaccination, de les informer correctement puis de prendre le temps de recueillir leur consentement, même s'il s'agissait de résidents particulièrement fragiles en Ehpad, même s'il y avait urgence. Ne pas respecter cette autonomie n'aurait fait qu'aggraver la défiance d'une partie de la société vis-à-vis des vaccins.

“ Entre isoler un patient et utiliser ses données médicales pour contrôler et sanctionner, il y a une marche que nous ne pouvons pas franchir. ”

D^R PATRICK BOUET

PLAINTES

L'ordre

des médecins a déposé plusieurs plaintes contre des médecins qui ont violé l'article 13 du code de déontologie en s'exprimant dans les médias au sujet de la Covid-19 (donnée au 31 décembre 2020).

Celui-ci stipule que, *« lorsque le médecin participe à une action d'information du public à caractère éducatif, scientifique ou sanitaire, quel qu'en soit le moyen de diffusion, il ne doit faire état que de données confirmées, faire preuve de prudence et avoir le souci des répercussions de ses propos auprès du public. »*

Priorisation des soins

Les interventions du Cnom ne se sont pas limitées à des rappels à l'ordre. Elles ont aussi eu vocation à éclairer les médecins. Lors de la première vague, la situation dans les hôpitaux, dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), voire en ambulatoire, était si alarmante que certains praticiens se sont retrouvés face à des cas de conscience. Pour les aider, l'Ordre a publié une note rappelant les grands principes éthiques et déontologiques à suivre quand on prend des décisions médicales en période de crise. Ainsi, l'intérêt du patient doit continuer à primer. Même dans les situations les plus extrêmes, dans le cas, par exemple, d'un respirateur pour deux malades, la décision de l'attribuer à l'un ou à l'autre doit rester collégiale et se fonder sur une évaluation clinique individualisée. L'âge, la situation sociale, l'origine, une maladie mentale, un handicap ou tout autre facteur discriminant non médical ne peut être l'élément à retenir. Aucune contrainte politique, administrative ou organisationnelle ne peut imposer des critères de sélection absolus. À ceux qui souffraient du contexte dégradé dans lequel ils devaient soigner leurs patients – de ne pas arriver notamment à leur accorder autant de temps et d'attention qu'ils l'auraient fait d'habitude, le Cnom a rappelé que les médecins sont à la fois au service de l'individu et de la santé publique : ils assurent la prise en charge individuelle, mais doivent aussi prendre en compte l'intérêt collectif.

45%

DES MÉDECINS DISENT AVOIR ÉTÉ CONFRONTÉS À DES CHOIX ÉTHIQUES DIFFICILES. ENQUÊTE MENÉE PAR MEDSCAPE LORS DE LA PREMIÈRE VAGUE.

VIGILANCE SUR L'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES DE SANTÉ

Dès le printemps 2020, après avoir pris connaissance du plan de déconfinement progressif envisagé par le gouvernement, puis d'une proposition de loi visant à rendre obligatoire l'isolement des personnes positives à la Covid-19, l'Ordre a alerté les pouvoirs publics sur l'importance de respecter le secret médical et de protéger les données personnelles, même dans des circonstances aussi exceptionnelles. Les informations médicales ne peuvent être utilisées à des fins de contrôle et de sanction : une telle mesure coercitive affaiblirait l'adhésion de la population au dépistage et au traçage. L'institution a plutôt appelé à la mise en œuvre d'une stratégie d'accompagnement médical et social pour faciliter le confinement individuel des personnes infectées.

UN ORDRE QUI S'ENGAGE POUR LA RÉNOVATION DU SYSTÈME DE SANTÉ

À retenir

1

Au sortir de la première vague de Covid-19, l'État a proposé de réunir tous les acteurs de la santé autour d'une table pour repenser le système de soins.

2

Le Cnom a salué l'initiative et pris activement part à ce « Ségur de la santé ».

3

Au rendu des conclusions, il s'est félicité de voir que plusieurs de ses propositions avaient été entendues. Mais il a regretté que les discussions n'aient porté que sur l'hôpital et ne prévoient pas une rénovation globale du système de santé.

Lorsque le président de la République Emmanuel Macron annonce en mai 2020 le lancement d'un Ségur de la santé, le Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom) s'en réjouit : cela fait plusieurs années qu'il appelle à une réforme globale du système de soins. Depuis 2015 exactement, et la grande consultation qu'il avait initiée auprès des professionnels de santé, il a donc pleinement pris part aux discussions.

Premières mesures

Quelques mesures concrètes ont bien été décidées. Ainsi, dès le 13 juillet, l'État signait un plan de 8,2 milliards d'euros prévoyant la création de 15 000 postes supplémentaires, des hausses de salaire et des revalorisations de carrière pour les personnels de l'hôpital public. Puis un investissement de 650 millions d'euros dans l'amélioration des conditions de travail des soignants a été annoncé. Mais l'Ordre attend toujours une réforme globale du système, regrettant que le gouvernement semble vouloir mener cette transformation au travers de propositions de loi ponctuelles, sans cohérence d'ensemble.

Séjour

Dès le début, le Cnom a appelé à tirer les enseignements de la crise et à insuffler un nouvel espoir chez les soignants, encore secoués par la première vague de Covid-19. Il a aussi émis un socle de propositions concrètes pour faire émerger un système de santé fondé sur les territoires et leurs besoins, sur une démocratie sanitaire renouvelée et sur une plus grande coopération entre tous les acteurs de ce système. Quand les conclusions du Séjour ont été présentées, le 21 juillet 2020, après cinquante jours

d'échanges, l'Ordre a salué le fait que plusieurs de ses propositions – sur la territorialité et la démocratie sanitaire notamment – aient été mises sur la table. Mais il a regretté que les discussions n'aient porté que sur l'hôpital. « *On ne peut envisager une véritable refonte du système de santé sans prendre en compte la profession dans sa globalité, tous exercices confondus* », indique le D^r Patrick Bouet, président du Cnom. Il s'est également inquiété d'un certain flou dans la mise en œuvre des engagements pris à l'issue de l'événement.

LES PROPOSITIONS DE L'ORDRE

Pour une réforme globale du système de santé, l'Ordre propose d'aller vers un nouveau pacte territorial de santé, mais également vers un nouveau pacte entre l'hôpital, la ville et le secteur privé. Ses propositions portent aussi sur les moyens d'améliorer la qualité de vie des soignants.

Concrètement, il faudrait :

- donner la compétence santé aux communautés de communes;
- créer au sein des communautés de communes des conseils territoriaux de santé, organisant et coordonnant les acteurs de santé locaux;
- faire advenir une démocratie sanitaire de décision;
- étendre la démocratie sanitaire dans l'enceinte de l'hôpital;
- renforcer l'ouverture des groupements hospitaliers de territoire (GHT);
- réinvestir massivement pour le repérage des troubles mentaux et les filières de soins psychiatriques coordonnés;
- faciliter la mixité des exercices entre l'hôpital et les secteurs libéral ou privé;
- assurer l'interopérabilité des systèmes d'information entre la ville et l'hôpital;

- généraliser l'usage du dossier médical partagé (DMP);
- redynamiser les échanges entre médecins traitants et hospitaliers en cas de prise en charge hospitalière;
- créer, pour favoriser cette refondation de la relation ville-hôpital, un baromètre du temps médical;
- créer un financement spécifique dédié à la qualité de vie des soignants;
- harmoniser la couverture sociale des médecins pour faciliter des changements de mode d'exercice au cours d'une carrière;
- valoriser, tout au long de leur carrière, les acquis d'expérience et le développement professionnel continu des médecins, par un mécanisme de « re-certification ».

Il serait par ailleurs nécessaire de refonder le pacte liant l'université à la médecine de ville, de recentrer les urgences sur leurs missions ou encore de renforcer la prévention médicale. Ce dernier point nécessiterait de revaloriser la médecine scolaire et de PMI, ainsi que les missions de santé publique assurées par les médecins.

UN ORDRE QUI S'IMPLIQUE AUPRÈS DES PUBLICS FRAGILISÉS

À retenir

1

La crise a mis en exergue certaines problématiques sociétales sur lesquelles l'Ordre des médecins s'est largement mobilisé et restera vigilant.

2

Parmi elles, les violences intrafamiliales, dont le nombre a explosé durant le confinement.

3

Les risques liés aux ruptures de soins ont également fait l'objet d'une attention particulière. Pendant les confinements successifs, l'Ordre a rappelé l'importance de continuer à consulter pour éviter toute perte de chance dans le dépistage et la prise en charge des pathologies.

Violences intrafamiliales

Le comité national contre les violences intrafamiliales a été créé à l'initiative du Conseil national de l'Ordre, consécutivement au Grenelle des violences conjugales. Les 60 experts membres se sont réunis pour la première fois le 29 avril, à distance, en pleine crise sanitaire en présence de Marlène Schiappa, alors secrétaire d'État chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations. À cette occasion, ils ont notamment évoqué les conséquences graves du confinement lié à la Covid-19 sur les violences intrafamiliales. Le CNVIF a rappelé les devoirs du médecin pour lutter

contre ce fléau. Des recommandations ont aussi été formulées pour améliorer la « fiche réflexe pharmacien » sur le signalement des violences intrafamiliales. Plusieurs réunions ont suivi, en présence notamment d'Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles, et d'Élisabeth Moreno, ministre déléguée auprès du Premier ministre chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Égalité des chances.

Continuité des soins

À partir de la mi-mars et de l'annonce du confinement, les Français ont déserté les cabinets médicaux. Par la voix de ses conseillers, l'Ordre n'a cessé d'appeler les patients atteints de maladies chroniques à ne pas espacer les visites chez leur médecin afin d'éviter tout risque de rupture dangereuse. À plusieurs reprises, le Cnom s'est associé aux autres Ordres de santé pour signer des communiqués communs afin d'inciter les Français à consulter leurs praticiens. Notamment dans le cadre du suivi de leur pathologie et leur traitement. L'enjeu : éviter les retards de diagnostic et de prise en charge, les pathologies déséquilibrées, les souffrances et les risques de complications.

D'autres impacts majeurs à prévoir et à anticiper

Cette année de crise aura eu des impacts considérables sur la vie quotidienne et la santé physique et mentale des Français. De premières études révèlent les lourdes conséquences sur l'état psychique des jeunes notamment. L'isolement a été difficile à vivre pour beaucoup de Français. À cela s'ajoutent les difficultés financières, la sédentarité... des impacts qui touchent encore plus fortement les publics fragilisés. C'est pourquoi l'Ordre continue et continuera à se mobiliser pour accompagner au mieux les patients : lutte contre les refus de soins discriminatoires, contre les inégalités sociales et territoriales de santé, défense du système de santé... autant de combats pour garantir à tous les Français un accès aux soins de qualité.

30 à 40 %

DE CONSULTATIONS EN MOINS dans les cabinets de généralistes ou de spécialistes pendant le premier confinement dans toute la France

+36%

DE SIGNALEMENTS DE VIOLENCES CONJUGALES et d'interventions des forces de l'ordre pendant le premier confinement, selon des données gouvernementales

+56%

D'APPELS AU 119, pour des cas de violences faites aux enfants, entre le 18 mars et le 10 mai 2020, par rapport à 2019

“ Il va falloir s'occuper des conséquences psychologiques et physiologiques du confinement, et garder la sécurité des Français parce que le confinement, c'est aussi créer des troubles pour un ensemble de personnes qui doivent vivre dans des conditions qui ne sont pas celles dans lesquelles ils vivent ordinairement ”

D^R PATRICK BOUET

2021

Nous restons en première ligne

La crise du Covid-19 ne s'est malheureusement pas arrêtée au 31 décembre 2020. En 2021, l'Ordre des médecins reste fortement mobilisé pour accompagner les médecins, interpeller et conseiller les pouvoirs publics, et défendre les intérêts des patients. Avec un enjeu : réussir la campagne vaccinale.

Vaccination

Dans un contexte marqué par la défiance de certains concitoyens, l'Ordre a rappelé que la vaccination constituait un nouvel espoir face à l'épidémie. L'Ordre a incité l'ensemble des médecins à remplir leur devoir déontologique d'exemplarité, en se faisant vacciner et en permettant à leurs patients de l'être à leur tour. Rapidement, l'Ordre a exhorté les pouvoirs publics à accélérer la cadence, et à mettre à disposition les doses attendues tout en sécurisant les circuits d'approvisionnement. Il a également formulé des demandes pour garantir la réussite de cette nouvelle étape :

- Mener la campagne en partenariat avec les professionnels de santé et les usagers.
- Fonder la campagne sur les données de la science, en toute transparence sur les données scientifiques disponibles.
- S'appuyer sur les médecins, tiers de confiance des patients et de leur famille, pour leur transmettre une information claire, transparente, adaptée.
- Sécuriser les professionnels de santé dans leur décision vaccinale, face aux effets post-vaccinaux éventuels.

Sur ce dernier point, l'Ordre a obtenu de nombreuses garanties juridiques de la part du ministère.

Initiatives

Les Conseils départementaux et régionaux poursuivent en 2021 leurs initiatives pour organiser les soins. Beaucoup se sont engagés pour mettre en œuvre de manière efficiente la campagne de vaccination. Certains ont eux-mêmes mis en place dans leurs locaux des centres de vaccinations pour les professionnels de santé. D'autres ont participé à la création de conventions pour faciliter la collaboration ville-hôpital.

Accompagnement des médecins

Alors que la France connaît une troisième vague de l'épidémie de Covid-19, le Conseil national poursuit ses actions pour accompagner les médecins en première ligne depuis des mois. L'entraide ordinaire reste mobilisée pour écouter et apporter une aide financière et psychologique aux soignants qui en ont besoin.



Avec vous, l'Ordre agit

**Retrouvez toute l'activité du
Conseil national de l'Ordre des médecins,
dans notre second cahier.**

- L'année 2020 présentée par le Président, le Secrétaire général, les vice-présidents
- L'activité des quatre sections ordinaires : Éthique et déontologie, exercice professionnel, formation et compétences médicales, santé publique.
- L'activité des délégations, commissions et services internes du Conseil national
- Le bilan financier
- Le bilan de la chambre disciplinaire nationale

Le Conseil des médecins rend

HOMMAGE

**A celles et ceux qui ont perdu la vie
en assumant leurs responsabilités
de médecins au service des patients.**

**A tous les médecins, de premiers
recours, spécialistes, hospitaliers,
libéraux... qui se sont engagés
massivement et de manière exemplaire
tout au long de cette année.**

**Aux conseillers nationaux, régionaux
et départementaux qui se sont
mobilisés pour accompagner
les médecins sur tout le territoire.**



Conseil national de l'Ordre
des médecins